

Jean-Pierre Sueur avait interrogé Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, à propos de la reconnaissance et de la réparation du préjudice subi par les victimes de médicaments. Celle-ci lui a répondu.

Jean-Pierre Sueur aura l'occasion de revenir sur cette réponse qui n'est pas satisfaisante pour les femmes victimes du Distilbène qui ne peuvent saisir la commission de conciliation et d'indemnisation dans la mesure où la source de leur préjudice est antérieure à la loi du 4 mars 2002 qui a créé cette commission.

>> [Lire la question écrite et la réponse](#)